RÉGIES DU CASVP :
PAS DE RÉFORME AU RABAIS

Le dossier des régies a franchi un cap. Les agents concernés attendent désormais des réponses claires. À ce stade, l'administration refuse un véritable échange en amont et renvoie au seul agenda social du 18 juin. Pour l'UNSA, cela ne peut pas suffire. Une réforme de cette ampleur ne peut pas être présentée au dernier moment, comme si tout devait déjà être réglé.

Des régies déjà fragilisées

Depuis plusieurs mois, les régies subissent des **difficultés de recrutement**, des **postes vacants**, des **remplacements insuffisants** et une **organisation sous tension**. Les agents concernés exercent pourtant des fonctions sensibles, avec une responsabilité particulière dans **l'accueil des usagers**, le **traitement des opérations** et la **continuité du service**.

Au lieu de répondre d'abord à ces difficultés par des **effectifs renforcés**, une **anticipation des départs** et une **meilleure attractivité des postes**, l'administration s'engage dans une **réorganisation** qui inquiète fortement les collègues.

Le fond paraît décidé, on voudrait maintenant en faire valider la forme

Le problème n'est plus seulement celui d'une réflexion en cours. Le problème, aujourd'hui, est celui d'une **réforme manifestement très avancée**, alors même que les agents et leurs représentants n'ont toujours pas obtenu les **clarifications nécessaires** sur ses conséquences concrètes.

Pour l'UNSA, le **dialogue social** ne peut pas se réduire à **prendre acte** d'une réforme déjà mûre.
Le **18 juin** ne doit pas servir à **entériner** ce qui aurait été arrêté en amont.

Ce que nous refusons

L'UNSA le dit clairement.

Aucune perte de rémunération.
Les agents n'ont pas à payer une réorganisation par une remise en cause de leur **NBI**, de l'**indemnité de maniement des fonds** ou, plus largement, de leur **rémunération**.

Pas de sous-régies.
Créer des sous-régies, c'est ajouter de la **complexité**, accroître les **risques d'erreurs**, compliquer les **remplacements** et fragiliser encore davantage le fonctionnement quotidien.

Pas de recul du service de proximité.
Les usagers n'ont pas à subir un **éloignement du service**, une **organisation moins lisible** ou des **délais supplémentaires** au motif que l'administration n'a pas su anticiper les difficultés d'effectifs.

Ce que l'administration doit maintenant garantir

L'UNSA exige des réponses claires sur les **fonctions exercées**, les **affectations**, les **effectifs**, la **rémunération** et l'**organisation retenue** pour assurer la continuité du service.

Il ne peut pas y avoir, d'un côté, un **projet déjà avancé** et, de l'autre, des agents priés d'en découvrir les conséquences **au dernier moment**.

Les agents n'ont pas à payer les choix de l'administration

Les **régisseurs** et les **mandataires** exercent des missions **exigeantes**, **techniques** et **indispensables**. Ils n'ont pas à supporter les conséquences d'un **manque d'anticipation**, d'une **politique de recrutement insuffisante** et d'une **réforme conduite sans garanties claires**.

Pour l'UNSA, les choses sont simples : pas de réforme au détriment des agents, pas de baisse de rémunération, pas de sous-régies, pas de recul pour les usagers. Les régies ont besoin d'être reconnues, renforcées et sécurisées, pas fragilisées davantage. L'UNSA restera pleinement mobilisée sur ce dossier.

10-06-2026

UNSA-CASVP 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 PARIS Casvp-syndicat-unsa@paris.fr www.unsacasvp.fr